



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Mardi 20 Décembre 2016

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 14

L'an deux mille seize

Le vingt Décembre

à vingt heures

Convocation :

14 Décembre 2016

Affichage convocation :

14 Décembre 2016

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, LUDOT Jean-Raymond, LEBOEUF Isabelle, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, AZIERE Francis, VAUCOULEUR Daniel, ROYER Mathieu, ROGER Laureen, LACAILLE Christine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mme LAMOTTE Marie-Thérèse.

M. ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 20 Décembre 2016, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour ester en Justice ;
- Désignation des membres au CCCSPV (Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires) ;
- Désignation des délégués au SDDEA pour la compétence « Cours d'eau » ;
- Vœu pour le maintien de la Prison de Clairvaux ;
- Ajout de deux points lumineux par le SDEA ;
- Instauration d'un nouveau tarif de location de la salle des fêtes ;
- Décision concernant la durée d'amortissement des investissements ;
- Décision modificative du Budget Communal ;
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2017 ;
- Instauration du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) à compter du 01/01/2017 ;
- Désignation des délégués à la future Communauté d'agglomération « Troyes Champagne Métropole » ;
- Questions d'ordre intérieur.

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

Conseil Municipal

Mardi 20 Décembre 2016

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 14

L'an deux mille seize

Le vingt Décembre

à vingt heures

Convocation :

14 Décembre 2016

Le Conseil Municipal de la commune, s'est

réuni au nombre prescrit par la loi,

régulièrement convoqué dans le lieu

habituel de ses séances, sous la présidence

de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Affichage convocation :

14 Décembre 2016

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, LUDOT Jean-Raymond, LEBOEUF Isabelle, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, AZIERE Francis, VAUCOULEUR Daniel, ROYER Mathieu, ROGER Laureen, LACAILLE Christine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mme LAMOTTE Marie-Thérèse.

M. ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération pour ester en Justice

Monsieur le Maire explique que par lettre en date du 18/11/2016, le Greffier en chef du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne a notifié une requête intentée contre la Commune.

Monsieur le Maire précise qu'en l'absence de délégation consentie au Maire, le Conseil Municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune (article L 2132-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à ester en Justice auprès du Tribunal Administratif.

Délibération pour désignation des membres au CCCSPV (Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires)

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de désigner les membres du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Monsieur le Maire propose la répartition suivante :

Membres du Conseil Municipal	
Titulaires	Suppléants
GOGIEN Florence	Jean-Raymond LUDOT
DI MALTA Magali	Laurent CORDIER
LEBOEUF Isabelle	Daniel VAUCOULEUR
<i>Le Maire est membre de droit</i>	
Membres du CPI	
Titulaires	Suppléants
ROGER Ludovic	DULOUD Laurent
ROGER Laureen	CARNEIRO Antonio
COTIBY Francis	CHAMPION Benoît

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la répartition faite par Monsieur le Maire ;
- CHARGE Monsieur le Maire de prendre l'arrêté municipal afférent.

Délibération pour désignation des délégués au SDDEA pour la compétence « Cours d'eau »

Monsieur le Maire explique que suite à l'intégration de la compétence « Cours d'eau » par le SDDEA, il convient de nommer un délégué titulaire et un suppléant au sein du Conseil Municipal qui siégeront au SDDEA pour cette nouvelle compétence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DESIGNER Monsieur ROGER Sylvain, délégué titulaire et Monsieur CORDIER Laurent, délégué suppléant au SDDEA pour la compétence « Cours d'eau ».

Décision concernant la fermeture de la prison de Clairvaux

Monsieur le Maire rappelle l'annonce qui a été faite concernant la fermeture de la prison de Clairvaux, il fait part de l'impact d'une telle décision. Il expose le coût financier très important lié à cette fermeture et l'incidence que cela aura sur le personnel.

Monsieur le Maire annonce qu'un grand nombre de collectivités se joint actuellement au mouvement de protestation lié à cette décision, avec des engagements plus ou moins risqués pour l'exécutif.

Monsieur le Maire propose de s'associer au vœu de maintien de la prison de Clairvaux sans pour autant engager juridiquement la Commune, en refusant de transmettre les listes électorales à Madame la Préfète notamment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- EXIGE le maintien en activité de la prison de Clairvaux ;

- EXIGE que la capacité d'accueil de la prison de Clairvaux soit utilisée au maximum de ses possibilités ;
- EXIGE que l'Etat tienne ses engagements, la réalisation et la communication d'une analyse détaillée des coûts de réhabilitation et la réalisation de la mise aux normes de l'assainissement collectif.

Délibération pour ajout de points lumineux

Monsieur le Maire rappelle que durant la précédente réunion du Conseil Municipal, il avait été décidé de demander un devis au SDEA pour l'ajout de deux points lumineux : un au niveau de la Rue Saint Loup et un autre au croisement de la Rue Saint Loup et de la Rue de la Basse Commune.

Il annonce que ce devis a été adressé par le SDEA et qu'il s'élève à 500 € HT pour l'ajout de ces deux points lumineux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le devis présenté par le SDEA ;
- CHARGE Monsieur le Maire de lancer les travaux.

Délibération pour nouveau tarif de location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par une personne souhaitant organiser des thés dansants à la salle des fêtes durant certains après-midis.

Monsieur le Maire précise qu'il serait judicieux de fixer un tarif de location pour cette seule manifestation, les tarifs actuels n'étant pas adaptés.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- FIXE le tarif de location de la salle des fêtes à 160 € / journée pour l'organisation de thés dansants.

Délibération pour durée d'amortissement des investissements

Monsieur le Maire rappelle que les investissements placés à l'article 2041582 « Autres groupements – bâtiments et installations » doivent être amortis. L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de constater la dépréciation des immobilisations et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le Maire précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire.

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'amortir les dépenses de 2015 et de 2016 pour un coût total de 15 675.42 €.

Les dépenses se décomposent comme suit :

2015	
Renforcement de l'installation communale d'éclairage public	13 789.64 €
2016	
Renforcement de l'éclairage public du parking de la Mairie	927.17 €
Renforcement de l'éclairage public du parking de la Salle des Fêtes	958.61 €
TOTAL	15 675.42 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'amortir ces dépenses en une seule fois sur le Budget 2016 ;
- CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'enregistrement comptable de ces amortissements.

Décision modificative n°2 – Budget Communal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une modification budgétaire doit être effectuée, les virements suivants sont proposés :

- 023 – Virement à la section d'investissement : - 16 000 €
- 6811 – Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles : + 16 000 €

- 021 – Virement de la section de fonctionnement : - 16 000 €
- 28041582 – Autres groupements : + 16 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE ces virements de crédits

Délibération pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 25%.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, avant le vote du Budget Primitif 2017 dans la limite du quart des crédits ouverts en 2016 comme suit :

Budget 2016		Quart du Budget 2016	
Chapitre	Montant inscrit	Chapitre	Limite autorisée
20 – Immobilisations incorporelles	15 000 €	20 – Immobilisations incorporelles	3 750 €
204 – Subventions d'équipement versées	8 000 €	204 – Subventions d'équipement versées	2 000 €
21 – Immobilisations corporelles	65 000 €	21 – Immobilisations corporelles	16 250 €
26 – Participations et créances rattachées à des participations	20 €	26 – Participations et créances rattachées à des participations	5 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au Budget 2016 ;
- PRECISE que les crédits correspondants à ces dépenses seront inscrits au Budget Primitif 2017.

Délibération pour instauration du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Monsieur le Maire explique qu'un nouveau dispositif lié au régime indemnitaire (RIFSEEP) a été adopté et entrera en vigueur à compter du 01/01/2017. Il a pour vocation de réduire le nombre de primes existantes et s'inscrit dans une démarche de valorisation de l'exercice des fonctions, de l'expérience et de l'engagement professionnel ainsi que de la manière de servir.

L'instauration du RIFSEEP implique donc la suppression de l'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture (IEMP) et de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) actuellement en vigueur.

Monsieur le Maire explique que ce nouveau régime indemnitaire se compose de deux parties :

- L'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) ;
- Le CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

Il annonce que pour chacune de ces deux parties, il convient d'attribuer un montant minimum et maximum pour chaque grade. Il est précisé au Conseil Municipal qu'un avis devait être demandé au Comité Technique du Centre de Gestion afin de savoir si les montants attribués étaient conformes à la réglementation. Le Comité Technique réunit le 30 Novembre dernier a rendu un avis favorable aux propositions effectuées.

Les propositions sont les suivantes :

1) Concernant l'IFSE :

❖ Filière Administrative – Catégorie B : Rédacteurs Territoriaux

Groupe	Emplois	IFSE Montant minimal annuel brut	IFSE Montant maximal annuel brut
G1	Secrétariat de Mairie	4 000 €	8 000 €
G2			
G3			

❖ Filière Technique – Catégorie C : Adjointes Techniques

Groupe	Emplois	IFSE Montant minimal annuel brut	IFSE Montant maximal annuel brut
G1	Agents techniques polyvalents	0 €	2 000 €
G2	Agents d'entretien des bâtiments publics	0 €	1 000 €

2) Concernant le CIA :

Groupes	Fonctions / Postes dans la collectivité	Montants annuels maximum du CIA
Rédacteurs		
G1	Rédacteurs territoriaux	1 000 €
G2		
G3		
Adjointes Techniques		
G1	Agents techniques polyvalents	500 €
G2	Agents d'entretien des bâtiments publics	500 €

Monsieur le Maire précise que ces montants seraient proratisés en fonction du nombre d'heures effectuées par chaque agent, il explique également qu'ils seraient versés mensuellement.

Il ajoute également que les textes relatifs aux agents de catégorie C (agents techniques) ne sont pas encore sortis, de ce fait le versement de ces indemnités ne pourra se faire tout de suite.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- INSTAURE le R.I.F.S.E.E.P. à compter du 01/01/2017, sous réserve de la parution au journal officiel des décrets d'application pour les cadres d'emplois de la filière technique ;
- MET EN PLACE l'IFSE et le CIA dans les conditions indiquées ci-dessus sous réserve de conformité aux décrets d'application qui sont en attente de publication au journal officiel ;
- PREVOIT la possibilité du maintien à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, du montant antérieur plus élevé de leur régime indemnitaire en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- DECIDE que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence ;
- DIT que les montants versés à chaque agent feront l'objet d'arrêtés municipaux et seront revus chaque année ;
- DIT que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

Délibération pour désignation de délégués au futur Conseil Communautaire

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} Janvier 2017, la Commune de Rouilly-Saint-Loup intègrera la nouvelle communauté d'agglomération « Troyes Champagne Métropole ».

Il explique qu'il convient donc de nommer un délégué titulaire qui siègera au sein du futur Conseil Communautaire ainsi qu'un suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DESIGNER Monsieur CASTEX Jean-Marie, délégué titulaire et Madame GOGIEN Florence, déléguée suppléante à la future communauté d'agglomération « Troyes Champagne Métropole ».

Questions diverses :

Elaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) :

Monsieur le Maire rappelle que la 2nde réunion publique relative au futur PLU de la Commune a eu lieu le 16 Décembre dernier. Il annonce que le Conseil Municipal se réunira le 17 Janvier 2017 afin de se prononcer sur l'arrêt des études portant sur l'élaboration de ce PLU.

Suite à cette 2nde réunion publique, les plans de zonage et le règlement seront adressés par courrier à la Commune par le cabinet d'études, ceux-ci seront consultables en Mairie par toute personne qui en fera la demande. Cependant, Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'aucune copie ne pourra de ces documents ne pourra être délivrée, les photographies sont également interdites.

Domaine de Menois :

Monsieur le Maire souhaite faire le point sur l'état d'avancement du projet de Menois dont il a connaissance. Il explique qu'il a eu un contact téléphonique avec une des architectes de Paris en charge de ce projet. Il a demandé s'il était possible de présenter à l'ensemble du Conseil Municipal, le projet détaillé en cours pour l'ancien parking. Il est dans l'attente d'un nouveau contact avec le second architecte.

Entretien des fossés :

Monsieur le Maire annonce qu'une réunion a eu lieu le Lundi 5 décembre afin de recenser tous les fossés présents sur la commune, qui devraient être recreusés. Cela a également permis de répertorier les fossés appartenant à la Commune et ceux appartenant à des propriétaires privés.

Monsieur le Maire précise que divers contacts ont déjà été pris avec le service Eau et Biodiversité de la DDT afin de connaître les démarches à réaliser pour pouvoir procéder à l'entretien de ces fossés.

Les propriétaires privés seront contactés prochainement afin de leur demander de procéder au nettoyage de ces fossés. Le Service Local d'Aménagement de Troyes sera également contacté car un fossé est situé sur le territoire du Département.

Travaux de l'église :

Monsieur le Maire explique que suite à la réunion de la commission des bâtiments, il s'avère judicieux de procéder à l'annulation de travaux de terrassement prévus autour de l'église, au vu du coût trop élevé.

Le Conseil Municipal approuve cette décision et charge Monsieur le Maire d'en faire part à la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Achat d'une partie de terrain :

Monsieur le Maire annonce que suite au dépôt d'une demande de travaux, il a été constaté qu'une partie de parcelle pourrait être achetée par la Commune au niveau de la Rue du Temple afin de pouvoir réaliser un alignement.

Monsieur le Maire précise qu'un entretien a eu lieu avec les propriétaires de ladite parcelle et que ceux-ci sont favorables à l'achat d'environ 85 m² de leur terrain par la Commune. Divers contacts ont été pris avec les sociétés en charge des déplacements de poteaux et autres coffrets afin d'obtenir des devis. Une demande a été faite aux Domaines afin d'obtenir le prix d'achat envisageable.

Travaux divers :

Monsieur le Maire annonce les diverses installations réalisées dernièrement et les petits travaux à envisager :

- Installation d'un abri bus au niveau de la Rue des Grèves ;
- Réalisation de diverses plantations par l'employé communal, au cimetière et à Rouillerot ;

Il précise que le panneau de sortie de Rouillerot a été commandé au SLA et qu'il sera livré en début d'année.

Il annonce également que des crochets de sécurité doivent être refixés sur le toit de la Mairie et de la salle des fêtes. Un devis a été transmis par la SARL Courtalon – Di Malta pour un total d'environ 400 € pour les 8 crochets.

Concernant le projet de voie piétonne et cyclable, Monsieur le Maire annonce qu'une réunion de la Commission d'urbanisme aura lieu en Janvier 2017 afin de faire le point sur les diverses possibilités envisageables.

Colis des aînés :

Monsieur le Maire annonce que la réception du 17/12/2016 organisée pour la remise des colis aux aînés a ravi les participants. Il remercie les conseillers municipaux qui se sont investis.

Cérémonie des vœux :

Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie des vœux se déroulera le Jeudi 5 Janvier 2017 à 18H30.

Informations diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande sera faite auprès de l'EPTB Seine Grands Lacs afin d'obtenir des doubles des clés permettant l'accès au chemin bordant le Canal. Un double de ces clés sera transmis aux sapeurs-pompiers dès réception.

Il annonce que les plans du local pompiers seront transmis à Monsieur CARNEIRO pour envisager un agrandissement de ce local.

Enfin, il annonce qu'une formation aux gestes de premiers secours aura lieu le samedi 25 Février à la salle des fêtes, cette formation est organisée par Monsieur ROGER Ludovic, chef de corps du CPI de Rouilly-Saint-Loup.

Prochaine réunion du Conseil Municipal :

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Mardi 17 Janvier 2017 à 20H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H10.